

vince d'Ontario, et des sénateurs Poirier et Stanfield, des Provinces Maritimes, on peut vraiment dire qu'ils ont fait honneur à la population qu'ils représentèrent au Sénat. Leur champ d'action ne fut pas d'égale étendue, mais leur œuvre fut d'égale qualité. L'histoire de leur vie me remet en mémoire la parabole du maître qui distribuait des talents à ses serviteurs proportionnellement à leurs aptitudes respectives. A juger d'après notre nature humaine, je crois pouvoir dire en toute sûreté que les talents départis à nos collègues défunts ont produit tous les fruits qu'ils pouvaient produire.

Je souscris à tout ce que mon très honorable ami vient de dire, et je désire ajouter quelques mots au sujet de l'ancien ministre du Travail et du sénateur Béique qui était le plus âgé d'entre nous. Le très honorable sénateur s'est étendu sur la carrière du sénateur Robertson. L'esprit vigoureux et remarquablement équilibré du défunt, sa vaste connaissance de toutes les conditions du travail, son équité dans la discussion, et son dévouement envers les membres de son personnel et envers le Sénat, nous justifient d'appuyer le très honorable leader qui vous a fait entendre que le sénateur Robertson a donné sa vie pour le service de son pays.

Durant un demi-siècle j'ai été l'associé du sénateur Béique qui me fut un proche presque toute ma vie. Il vint à Montréal en 1865, alors que cette ville avait une population de 75,000 âmes. Il a vu cette population dépasser le chiffre d'un million, et il a pris part à plusieurs de ses entreprises. Dans la finance, l'industrie, le tramway, les chemins de fer, l'application de l'électricité, l'enseignement depuis l'école primaire jusqu'à l'université, le sénateur Béique fut une figure dominante dans sa ville. Il ne se fit bien connaître que dans des milieux restreints et ne prit pas contact intime avec le gros de la population. Il apparaissait rarement aux tribunes publiques; il n'était pas orateur populaire. Un nombre relativement petit de personnes eurent l'avantage de voir à l'œuvre ses puissantes facultés. A quelque réunion ou assemblée convoquée aux fins de prendre une attitude déterminée, le sénateur Béique écoutait la discussion et en même temps élaborait le document nécessaire à l'expression de la volonté des assistants. La tâche lui incombait toujours de dresser des constitutions, des règlements, des contrats et des conventions. Pendant que d'autres plastronnaient en pleine lumière, il se tenait toujours à l'écart. L'immeuble de l'Université dont il était président fut deux fois la proie des flammes en ces derniers quinze ans; et je suis certain que ceux qui ont eu connaissance des démarches du sénateur Béique diront avec moi qu'il a recon-

L'hon. M. DANDURAND.

truit lui-même l'Université. Il fut un intime conseiller de tous ses chefs politiques, et eut l'honneur d'être choisi comme exécuteur testamentaire par sir Wilfrid Laurier.

Au mois de mai 1925, sir James Lougheed félicita le sénateur Béique de ses quatre-vingts ans et de son assermentation comme membre du Conseil privé. A cette occasion, sir James dit aussi:

Nulla récompense n'est mieux méritée. Depuis vingt-trois ans, mon honorable collègue a participé activement à nos délibérations et a contribué, probablement plus que tout autre, aux travaux législatifs du Sénat canadien.

Le sénateur Béique ne pouvait recevoir plus beau compliment, ce jour-là, et mon très honorable ami a répété ce soir le compliment en d'autres termes.

Je me joins au très honorable leader pour exprimer ma sympathie aux familles de nos collègues défunts.

L'honorable T. CHAPAS: Il est assurément bien difficile d'ajouter quelque chose aux éloges si éloquemment sympathiques qui viennent d'être prononcés dans cette Chambre à la mémoire de nos collègues disparus. Je veux simplement et modestement faire écho à ces expressions de douleur et de regret.

Les membres du Sénat qui sont partis pour l'Au-delà depuis la dernière session comptaient parmi les plus justement estimés. Les orateurs qui m'ont précédé leur ont décerné des éloges que tous ratifieront. Me sera-t-il permis de m'incliner un instant devant trois de ces tombes à peine refermées?

L'honorable sénateur Poirier était parmi nous le seul demeurant d'une époque à laquelle reste attaché, dans notre histoire parlementaire, le grand nom de Sir John Macdonald. La noble Acadie voyait en lui son fils le plus illustre et son représentant le plus attitré. Unissant aux dons littéraires la passion du travail, il avait édifié une œuvre forte et brillante, admirée non seulement chez nous, mais également à l'étranger. Dans cette Chambre, sa parole se faisait spécialement remarquer dans les éloges des collègues décédés. Ne vous souvient-il pas comme moi, honorables membres, de quelques-unes de ces brèves oraisons funèbres où s'affirmait l'élévation de sa pensée et la noblesse de son cœur? Il lègue à ses concitoyens des travaux qui feront vivre son nom, et il laisse parmi nous le plus durable souvenir.

L'honorable M. Béique personnifiait ici l'expérience parlementaire, la sagesse politique et la science légale. Presque nonagénaire, il nous émerveillait toujours par sa constante assiduité, par son inlassable activité cérébrale, par sa mémoire indéfectible, par l'étendue de ses connaissances juridiques, par son extra-